

la bataille. Si j'étais en état de penser à autre chose qu'à ceux qui, plus heureux que moi, sont dans la fournaise, je voudrais écrire la « **Marseillaise** ».

Malheureusement pour moi, elle a été déjà écrite : en tous cas, comme musique, je n'entends, je n'écris et ne comprends qu'elle.

J'admire ceux qui ont la puissance de s'abstraire de cette pensée ; pour moi, j'en suis incapable.

**M. REYNALDO HAHN,**

**Compositeur de musique, critique musical  
au « Journal »**

10<sup>e</sup> division. Secteur Postal n<sup>o</sup> 10

Je n'ai rien fait, musicalement, philanthropiquement ou militairement, qui soit digne d'être relaté. Je suis mobilisé depuis le 3 août 1914, et sur le front depuis 9 mois. Voilà.

**M. André GAILHARD,**

**Compositeur de Musique.**

Quartier général de la 5<sup>e</sup> armée, S. P. 52.

Je suis sur le front depuis le début de la guerre. Je souhaite bonne chance à votre nouvelle revue.

## Œuvres de Guerre

### ŒUVRE FRATERNELLE DES ARTISTES

Fondée sous le patronage de

**M. A. DALIMIER, Sous-Secrétaire d'Etat aux  
Beaux-Arts**

Siège social : 3, rue de Valois

Administration : 2, rue du Conservatoire

L'Œuvre Fraternelle des Artistes a été fondée dès le début de la guerre pour être en mesure de secourir immédiatement les artistes victimes d'un chômage forcé (artistes dramatiques et lyriques, chanteurs de genre, musiciens d'orchestre, professeurs de musique, choristes, etc...) ; en un mot, tous les artistes du monde des théâtres, des concerts et de l'enseignement qui, ne vivant que de leur gagne-pain quotidien, se sont trouvés, du jour au lendemain, sans aucun moyen d'existence.

Les fonds recueillis à cet effet sont destinés à constituer une caisse de secours de toute espèce : dons, prêts, subsistance et rapatriements.

Les secours, sous forme d'allocations ou de prêts hebdomadaires sont accordés aux familles des artistes mobilisés ou non, à l'exclusion toutefois des artistes ou familles d'artistes qui reçoivent une indemnité suffisante de l'Etat.

Les requêtes sont enregistrées sur des fiches et des livres de contrôle, et les allocations ne sont payées qu'après une enquête sérieuse faite à domicile par des personnes de confiance.

Il en est de même des demandes de renouvellement, auxquelles il n'est fait droit qu'après une deuxième enquête permettant de s'assurer qu'entre temps les solliciteurs n'ont pas reçu des subsides d'autre part.

L'Œuvre distribue également des bons de soupe et a constitué un vestiaire pour lequel des dons de toutes sortes sont reçus avec reconnaissance.

Un service médical est généreusement assuré par notre ami, le Docteur Vaucaire.

Depuis le jour de la fondation, l'Œuvre fraternelle des Artistes a distribué plus de 10.000 secours.

La somme donnée actuellement dépasse 200.000 francs.

Parmi les membres du comité nous trouvons les noms de :

MM. Camille Saint-Saëns, Gabriel Fauré, Paul Hervieu, Edmond Rostand, Paul Vidal, Camille Chevillard, Gabriel Pierné, Claude Debussy, Paul Dukas, Xavier Leroux, Henri Rabaud, Alfred Bachelet, Ch. Silver, Mme Félicia Litvinne, MM. Delmas, Félix Huguenet, Romain Coolus, Morière ; Mme Anna Thibaud, MM. Dranem, E. Cornuché, Jules Pacra, Reschal, E. Joly et enfin celui du Secrétaire général Fondateur de l'Œuvre, M. Alfred Cortot.

Parmi les souscriptions recueillies par l'Œuvre fraternelle des Artistes nous relevons :

Le Comité de la Comédie-Française, 20.000 fr. ; la Ville de Paris, 20.000 fr. ; la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, 5.000 fr. ; le Secours National, 4.000 fr. ; l'Association des Directeurs de théâtres de province, 3.000 fr. ; les Professeurs du Conservatoire, 3.000 fr. ; l'Union des Arts, 2.500 francs, etc, etc.

On peut adresser les souscriptions aux trésoriers de l'Œuvre :

M. HUGON-ROYDOR, au Conservatoire National de Musique, 14, rue de Madrid ;

M. Charles DETTELBACH, 2, rue du Conservatoire.

### MATINEES NATIONALES

fondées par

**L'ŒUVRE FRATERNELLE DES ARTISTES**

Direction : 3, rue de Valois

Administration : 83, rue d'Amsterdam

Les Matinées Nationales ont été fondées sous le haut patronage de M. Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de M. Albert Dalimier, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, et avec l'appui de la Société française des Amis de la Musique, par l'Œuvre Fraternelle des Artistes.

Elles ont eu lieu, de novembre 1914 à mai 1915, tous les dimanches à la Sorbonne, grâce à la bienveillante autorisation de M. Liard, Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

Par la classique simplicité de l'architecture, par l'heureuse disposition des gradins circulaires, qui évoquent le souvenir du théâtre antique, et par la sérénité de l'admirable fresque de Puvis de Chavannes, le grand Amphithéâtre de la Sorbonne semblait n'attendre que la Musique pour devenir un des plus nobles temples de l'Art. Et ce cadre majes-



tueux répond bien au caractère élevé de ces matinées artistiques et philanthropiques dont les bénéfices sont intégralement destinés à alimenter la Caisse de Secours de l'Œuvre Fraternelle des Artistes.

Le Comité des **Matinées Nationales** a jugé que ses programmes, qui sont toujours conçus dans un esprit de haute tenue artistique, devaient, à côté de la musique, réserver une large part à la littérature en faisant entendre des extraits d'œuvres d'écrivains tombés au champ d'honneur ainsi que les plus belles pages des grands auteurs français.

C'est également dans cet esprit que chacune des séances débuta par une allocution d'une des personnalités les plus en vue du monde universitaire, politique ou littéraire.

Jusqu'à ce jour, les orateurs qui ont bien voulu accorder aux **Matinées Nationales** la faveur de leur éloquente présence sont : MM. Croizet, doyen de la Faculté des Lettres ; Alfred Capus, de l'Académie Française ; Adolphe Brisson, Directeur des **Annales**, critique dramatique au **Temps** ; Maurice Donnay, de l'Académie Française ; Paul Strauss, sénateur de la Seine ; Léon Bourgeois, sénateur de la Marne, ancien Président du Conseil ; Paul Hervieu, de l'Académie Française ; Tristan Bernard, Emile Broux, de l'Académie Française ; Albert Hermant, André Antoine, le lieutenant-colonel Rousset, Henri Robert, bâtonnier de l'ordre des avocats et Ernest Lavisse, de l'Académie Française.

A ces **Matinées Nationales**, les plus grands artistes de l'Opéra, de la Comédie-Française, de l'Opéra-Comique, de l'Odéon, etc., ont tenu, par leur concours généreux et empressé, à apporter à leurs camarades malheureux le réconfort de leur sympathie et de leur talent.

Parmi ceux-ci, citons d'abord M. André Messager, chef d'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire. Sous la direction de ce chef éminent, les célèbres artistes de cet orchestre ont pris part régulièrement à toutes les matinées et on connaît les magnifiques exécutions que nous leurs devons. Voici les noms des artistes qui ont prêté aux **Matinées Nationales** leur précieux concours :

Mmes Bartet, Bréjean-Silver, Brunlet, Eugénie Buffet, Caponsacchi, Marguerite Carré, Berthe Cerny, Croiza, Marie Delna, Delvaire, Magdeleine Depas, Suzanne Després, Marguerite Deval, Dusanne, Marcelle Frappa, Marcelle Géniat, Lepeyrette, Mathieu, Marguerite Mérentié, Jeanne Montjovet, Piérat, Jane Pierly, Jeanne Provost, Alice Raveau, Blanche Selva et Cécile Sorel.

MM. Paul Ardot, Georges Beer, Joseph Bizet, Boulogne, Brémont, Alfred Brun, Lucien Capet, Fernand Depas, Louis Diémer, Dumény, Gabriel Faure de Férandy, Francell, Félix Galipaux, Gémier, Georges Grand, André Hekking, Félix Huguenet, Vincent d'Indy, Léon Laffitte, Leitner, de Max, Mounet-Sully, Paul Mounet, Nivette, Nojé, Jan Re der, Siblot, Tarride, L. Vierne et Maurice Vieux.

Ainsi que les orchestres Colonne et Lamoureux qui, sous la direction de leurs chefs, MM. Gabriel Pierné et Camille Chevillard, ont pris part au concert d'inauguration.

Les **Matinées Nationales**, on le voit, font une œuvre doublement utile. Elles offrent aux Parisiens une distraction de l'ordre le plus noble et elles contribuent en même temps à l'accomplissement du plus pressant devoir : l'assistance mutuelle.

Les séances des **Matinées Nationales** recommencent aujourd'hui même 10 octobre, avec le concours

de M. Saint-Saëns. M. Albert Dalimier prononcera une allocution.

#### L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ELEVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DECLAMATION

L'Association Nationale des Anciens Elèves du Conservatoire de Musique et de Déclamation, a été fondée en avril 1915, sur l'initiative et sous le haut patronage de M. **Albert Dalimier**, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. C'est une Association d'aide mutuelle et de solidarité qui a pour but :

1° D'entretenir et de resserrer les liens d'amitié et d'estime entre les artistes qui ont bénéficié de l'enseignement de notre Ecole Nationale ;

2° De venir en aide aux Artistes anciens élèves du Conservatoire, membres actifs de la Société, ou à leur famille, qui se trouvent momentanément dans le besoin et spécialement en cas de chômage, maladie ou décès ;

3° D'assurer aux élèves français dignes d'intérêt qui suivent encore les cours du Conservatoire un appui moral et matériel qui leur permette de poursuivre leurs études dans des conditions favorables ;

4° L'étude et la solution des questions de nature à offrir un intérêt collectif pour les Anciens Elèves français du Conservatoire National de Musique et de Déclamation.

L'Association se compose de membres actifs, de membres adhérents au titre étranger, de membres donateurs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

Pour être membre actif, il faut :

1° Etre Français de naissance ou naturalisé Français, mais à la condition pour les hommes d'avoir, dans ce dernier cas, demandé la naturalisation dans l'année de sa majorité ou d'avoir satisfait aux obligations de la loi militaire ;

2° Avoir été élève du Conservatoire et justifier soit d'une récompense au Conservatoire ou aux Concours du Prix de Rome, soit d'une scolarité d'au moins deux ans ;

3° Etre agréé par le Comité.

Pour être membre adhérent au titre étranger il faut :

1° Avoir été élève du Conservatoire et justifier soit d'une récompense au Conservatoire, soit d'une scolarité d'au moins deux ans ;

2° Etre agréé par le Comité.

Les anciens élèves étrangers du Conservatoire originaires des pays en guerre contre la France sont à jamais exclus de l'Association.

Les membres actifs et les membres adhérents versent une cotisation annuelle fixée à dix francs payables d'avance.

Toute personne qui, même sans avoir été élève du Conservatoire, versera une somme minimum de cent francs en une fois à la caisse de l'Association recevra le titre de membre donateur.

Toute personne ayant versé une somme minimum de cinq cents francs, soit en une fois, soit en plusieurs versements successifs recevra le titre de membre bienfaiteur.

Le Comité pourra reconnaître les services rendus à l'Art ou à l'Association par toute personne étrangère, soit à l'Association, soit au Conservatoire, en conférant le titre de membre d'honneur ou de Président d'honneur.